Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N9_111225-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 11 décembre 2025

L'an 2025, le jeudi 11 décembre à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 5 décembre, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christine DROUAL, Christian FAIVRET, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, Françoise GUILLERM, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Laurent JACQUES, Yann JONDOT, Yvon LE BOURHIS, Erwan LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Didier LE GOUIC, Christiane LE MOUEE, Dominique LE NINIVEN, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Yvonne RAYER, Raymond SIOU, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Christophe CARARIC, Myriam CHENAIS, Delphine COSPEREC, Bruno LAVAREC, Martine LE BARTZ, Karine LE COURANT, René LE MOULLEC, Michel LINCY, Joël MAGUER, Alain PERRON, Jérôme REGNIER, Anne TROALEN,*

Pouvoirs *: Bruno LAVAREC à Didier LE GOUIC, Martine LE BARTZ à Carole LE YAOUANQ, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Michel LINCY à Yvonne RAYER, Joël MAGUER à Paul COZIC, Alain PERRON à Marie-José CARLAC*

Nombre de membres au conseil :	*44*
Présents :	*32*
Votants :	*38*

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Charles LOHE

N°9 / 11.12.25

Tourisme/Culture/Patrimoine – Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre Roi Morvan Communauté et l'Ecole de Musique du Pays du Roi Morvan 2026-2028

1. Contexte et historique du partenariat

Depuis 2009, Roi Morvan Communauté soutient activement l'École de Musique du Pays du Roi Morvan, reconnue comme pôle ressource en matière d'enseignement artistique sur le territoire.
La précédente convention (2020-2022) a pris fin le 31 décembre 2022. Depuis lors, le partenariat a été prolongé par avenants annuels jusqu'au 31 décembre 2025, afin de laisser le temps nécessaire à RMCom pour conduire un diagnostic culturel complet dans le cadre de l'élaboration de son Pacte de Développement Culturel 2024-2027.
Le projet de Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2026-2028 proposé en annexe, vise à consolider ce partenariat de longue date en l'alignant sur trois référentiels : le Projet d'établissement 2025-2030 de l'École de musique, les orientations du Pacte de Développement Culturel de RMCom, et le Schéma départemental des enseignements artistiques 2022-2028.
L'École de musique mène déjà un grand nombre d'actions reconnues sur le territoire. La nouvelle CPO marque une évolution importante : elle passe d'une convention principalement centrée sur les moyens à une contractualisation formalisée par objectifs sur trois ans, permettant une meilleure lisibilité et une évaluation plus structurée des missions confiées.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N9_111225-DE

2. Objectifs généraux structurants

La convention pluriannuelle d'objectifs 2026-2028 repose sur quatre axes stratégiques clairement définis :

- Favoriser un accès équitable à un enseignement musical diversifié sur tout le territoire ;
- Promouvoir les pratiques collectives, l'éveil musical et les partenariats éducatifs ;
- Soutenir la structuration et la visibilité du projet d'établissement ;
- Contribuer à l'animation et au dynamisme culturel territorial.

3. Principales évolutions par rapport à la précédente convention

La nouvelle CPO introduit plusieurs avancées notables :
Accessibilité et équité territoriale, notamment via l'évolution de la tarification et une meilleure représentation des élèves des petites communes.
Développement de nouvelles pratiques artistiques, avec l'expérimentation d'ateliers de danse pour préfigurer un futur département.
Renforcement de l'éducation artistique et culturelle, par la co-construction d'ateliers d'éveil et de sensibilisation avec les structures petite enfance / enfance-jeunesse du territoire.
Structuration et professionnalisation accrue : via l'étude du recrutement d'un·e musicien·ne intervenant·e (DUMI) pour consolider les interventions en milieu scolaire.
Rayonnement culturel territorial, grâce à des actions « hors les murs » ciblant prioritairement les communes les moins dotées en offres culturelles.

4. Encadrement financier et modalités de pilotage

La CPO introduit un pilotage renforcé et une nouvelle transparence financière :

Suivi du partenariat
La subvention annuelle sera désormais appuyée sur un rapport d'évaluation partagée des objectifs de la CPO, en complément du bilan d'activités et du budget prévisionnel.

Transparence et lisibilité du soutien financier
Même si en 2026, le montant global de la subvention accordée par RMCom demeure identique à celui des années précédentes, il est désormais présenté de manière plus détaillée et transparente au sein d'un document unique, pour une meilleure compréhension des élus comme de l'école.
À titre indicatif, 213 676 € sont proposés pour 2026, incluant :

- L'aide au fonctionnement (193 400 €),
- L'aide spécifique à l'option musique du collège Emile Mazé (5 916 €),
- La valorisation des loyers pris directement en charge par RMCom (14 360 €).

Ajustement de la subvention
Une clause permet cependant un ajustement annuel éventuel de l'aide au fonctionnement, en lien avec l'évolution du point d'indice de la convention collective applicable à l'École de musique.

Simplification des versements
Les modalités sont clarifiées avec quatre versements trimestriels fixes. Le solde est conditionné à la remise des pièces justificatives à une date prédéfinie, garantissant un suivi plus efficace.

Instances de pilotage

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N9_111225-DE

La convention prévoit la tenue d'un Comité technique trimestriel et d'un Comité de pilotage annuel, associant élus et représentants de l'Ecole de musique, afin de renforcer le dialogue et la relation partenariale.
Ce projet de CPO 2026-2028 constitue un outil structurant pour l'enseignement artistique sur le territoire. Il permet à la fois de clarifier les engagements, de renforcer le pilotage et de mieux valoriser le rôle de l'École de musique dans le développement culturel intercommunal.

Vu l'avis favorable du bureau du 4 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'approuver le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre Roi Morvan Communauté et l'Ecole de Musique du Pays du Roi Morvan 2026-2028 ;**
- **d'autoriser la Présidente à signer la convention.**

→ *Adopté à l'unanimité*

Sébastien WACRENIER ne prend pas part au vote.

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL

Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2025.12.19 11:51:44 +01'00'